

V.A.E – VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Guide du candidat à la VAE

Objectifs :

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet à toute personne engagée dans la vie active d'obtenir une certification professionnelle par la validation de son expérience acquise dans le cadre d'une activité professionnelle et/ou extra-professionnelle. La certification, qui peut être un diplôme ou un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle, doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

La VAE permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme sans retour en formation, par la reconnaissance des activités salariés, non salariés, ou même bénévoles du candidat.

La VAE est ouverte à tous : salariés (en CDD ou CDI, aux non-salariés, aux agents de la fonction publique (titulaire ou non), aux demandeurs d'emploi (indemnisés ou non), aux bénévoles...

Conditions de recevabilité :

Peut être admis à la VAE tout candidat pouvant justifier d'une expérience lui ayant permis d'acquérir les compétences requises en rapport direct avec le contenu du diplôme sollicité.

Dossier :

Le candidat constitue un dossier retraçant son parcours pour lequel il est accompagné. La procédure est fondée sur la description par le candidat de ses activités professionnelles et personnelles passées et présentes en lien direct avec le diplôme visé. Le candidat apporte les éléments de preuve de ses compétences, connaissances et aptitudes acquises. Il construit un argumentaire et met en correspondance son parcours professionnel et personnel avec le référentiel de la formation visée.

Vous trouverez ici un guide précisant les différentes étapes de la procédure permettant de mettre en place une VAE.

Procédure de mise en place d'une VAE

Etape 1 : Accueil et informations

Procédure :

Nous vous adressons par courrier ou par mail un dossier préalable à la demande de VAE comprenant :

- Le guide du candidat,
- La fiche technique du diplôme (RNCP),
- Le questionnaire préalable à la demande de VAE.

Vous nous retournez ensuite le questionnaire préalable complété et accompagné des pièces demandées afin de nous permettre d'étudier la recevabilité de votre demande dans les plus brefs délais.

Etape 2 : Analyse de la demande

A réception de votre dossier, nous vérifions votre admissibilité :

Recevabilité administrative :

La loi prévoit notamment d'élargir l'accès à la VAE en simplifiant les étapes du parcours.

Faisabilité pédagogique :

Nous étudions la correspondance entre votre parcours et la formation souhaitée afin de s'assurer de sa pertinence.

Si votre demande reçoit un avis favorable :

- La décision de recevabilité vous est notifiée par écrit,
- Nous prenons contact avec vous pour établir le mode de financement de votre VAE,
- Nous vous adressons le devis pour la mise en place de la VAE,
- Vous vous engagez dans la démarche par la signature d'un exemplaire du devis.

Si votre demande reçoit un avis défavorable :

- La décision vous est notifiée par écrit.

Etape 3 : Accompagnement à la construction du dossier de VAE

Vous bénéficiez d'un accompagnement initial composé d'un accueil technique, d'un entretien individuel ainsi que d'une présentation du référentiel d'activités. Un dossier de demande de VAE ainsi que les fiches BECS (Bilan d'Evaluation des Compétences et des Savoirs) vous sont remis à cette occasion.

Vous bénéficiez ensuite d'un accompagnement individuel, méthodologique et pédagogique, pour la construction de votre dossier VAE et la présentation devant le jury.

Objectifs de l'accompagnement :

- Vous aider à valider vos compétences et savoirs pour l'ensemble des matières selon votre expérience,
- Vous aider à décrire précisément et formaliser votre expérience pour en tirer des preuves pertinentes de vos compétences et savoirs,
- Vous aider à faire le lien entre votre expérience et le contenu de la formation,
- Vous aider à définir une problématique de rapport en relation avec l'activité et à le rédiger.

Modalités d'accompagnement :

- Durée : 24h planifiées sur une durée de 3 à 12 mois,
- L'accompagnement est effectué par le formateur référent de la filière,
- Pour vous aider à préparer le titre, il est mis à votre disposition les références bibliographiques ainsi que le plan de cours des formateurs.

Accompagnement personnalisé pour la rédaction du dossier VAE argumenté :

Le dossier à présenter comprend 2 parties distinctes :

- 1^{ère} partie : un rapport d'activité portant sur une thématique professionnelle en lien avec le titre visé et respectant la méthodologie exposée dans le cadre de l'accompagnement à la VAE,
- 2^{ème} partie : la justification argumentée des compétences et connaissances suivant le référentiel du titre visé.

Etape 4 : Entretien avec le jury de validation

Une date limite pour le dépôt du dossier VAE vous est communiquée. Le jury se réunit dans un délai de 1 à 2 mois à compter du rendu du dossier pour l'étudier et vous entendre. Il peut éventuellement prévoir l'organisation d'un test complémentaire. Il se prononce sur une validation totale, partielle ou nulle. Le jury justifie toute décision de rejet en mettant en exergue les blocs de compétences du référentiels dont la maîtrise n'a pas été démontrée lors de la soutenance ; il formule des recommandations et dispense des conseils afin de faciliter son parcours vers la certification : acquérir par l'expérience les compétences manquantes ou suivre les modules de formation correspondant aux blocs de compétence des unités manquantes avant de pouvoir se représenter devant le jury de VAE, lors d'une session ultérieure.

Le jury est composé de professionnels ainsi que de formateurs.

L'entretien final, d'une durée comprise entre 1h30 et 2h (suivant le niveau du titre visé), se déroule en 2 étapes :

- **Une soutenance orale du rapport d'activité (durée : 45 à 60 minutes) :** l'objectif est de retracer d'une manière argumentée le parcours professionnel et personnel du candidat par le biais d'un rapport construit autour d'une problématique en lien avec le domaine d'activité visé. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury ;
- **Une mise en évidence des compétences et connaissances requises (durée : 45 à 60 minutes) :** discussion avec le jury sur la base du dossier écrit du candidat justifiant son acquisition des compétences et connaissances figurant au référentiel du titre visé.

Etape 5 : Résultats

Le résultat, validation totale, partielle ou nulle, est notifiée par écrit au candidat.

Dans le cas d'une validation partielle, le jury de VAE informe le candidat de sa possibilité de repasser les épreuves terminales correspondant aux unités non-délivrées.

Le résultat de ces épreuves sont étudiées ensuite par le jury final de certification qui valide ou non les unités correspondantes.

En cas d'échec lors des épreuves, ou si le candidat ne se présente pas aux épreuves, celui-ci peut suivre le ou les modules de formation nécessaires pour acquérir les unités manquantes.

La procédure totale est comprise pour une durée pouvant s'étendre de 6 à 18 mois

Les modes de financement d'une VAE

Votre situation	Financement possible	Contact
Demandeur d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Aide éventuelle du Conseil Régional - Prise en charge par France travail - CPF 	Contacteur votre conseiller France travail référent
Salarié	Avec l'accord de votre employeur :	Se renseigner auprès de votre employeur
	Financement sur le plan de développement des compétences de votre employeur	
	Indépendamment de votre employeur :	Se renseigner auprès de Transition Pro, ANFH... de votre employeur
	Financement par le CPF, et avec Transition Pro	
Agent de la fonction publique	Financement sur le plan de formation de votre employeur ou dans le cadre du CPF	Se renseigner auprès de votre employeur
Toute personne reconnue travailleur handicapé	Financement par l'Agefiph, ANFH	Se renseigner auprès de la cellule « Cap emploi » ou la CMA
Non salarié	Financement personnel ou auprès de l'URSSAF pour connaître l'organisme financeur	Voir auprès de l'Agefice, CMA, FIFPI...

Coût d'une VAE : 3000 €

Pour tout renseignement complémentaire concernant votre mode de financement,

vous pouvez contacter :

Insertis business school

18 Place Gambetta

36000 Châteauroux

insertis.bs@gmail.com